

LA LETTRE DU CENTRE HOSPITALIER D'ARLES

Edito



Madame, Monsieur,

« Notre système de santé est un patrimoine que nous partageons collectivement et dont nous pouvons être fiers. Il incarne tous les principes du service public : accessible, non discriminatoire, financé par la solidarité nationale. Il est l'un des piliers de notre République ».

Tels ont été les propos de M. Edouard PHILIPPE, Premier ministre, le mardi 13 février dernier lorsqu'au centre hospitalier d'Eaubonne, il a, avec Mme Agnès BUZYN, ministre des Solidarités et de la Santé, présenté les axes de travail devant contribuer à refonder le système de santé dans cinq domaines : la qualité et la pertinence des soins, le financement, les ressources humaines, l'organisation territoriale et le numérique en santé.

Les hospitaliers seront au rendez-vous de la phase de concertation proposée par les pouvoirs publics et qui devrait déboucher d'ici l'été sur une feuille de route détaillée. En effet, les attentes des professionnels de santé qui travaillent à l'hôpital, dans le secteur médico-social ou encore en ville, ainsi que celles des patients et des usagers sont nombreuses.

Or comme vous l'avez sans nul doute constaté, les établissements publics de santé, dont la situation financière est pour la plupart d'entre eux difficile, sont souvent en première ligne pour faire face aux besoins de nos concitoyens et ont été confrontés, ces dernières semaines, à une actualité parfois difficile.

S'il ne faut pas nier les tensions pouvant exister, il est également essentiel de se rappeler que l'hôpital reste le service public préféré des français et qu'à ce titre, nous devons rester fiers d'un hôpital public qui continue à s'adapter à son environnement et à répondre à de multiples contraintes.

Tel est d'ailleurs le sens du travail conduit par l'établissement et dont ce nouveau numéro de La Lettre donne un aperçu.

Confronté à un contexte budgétaire encore tendu et sur lequel La Lettre reviendra le mois prochain en vous présentant notamment les chiffres clés de l'exercice 2017 et les perspectives 2018, nos prochaines échéances sont multiples. Sans les citer toutes, je peux partager avec vous la venue des experts visiteurs de la HAS en mai prochain, l'élaboration d'un nouveau projet d'établissement 2019-2023 au second semestre qui veillera à renforcer encore l'ouverture du centre hospitalier d'Arles sur la ville et sur le pays d'Arles ou encore, la déclinaison qui se poursuit des travaux du Groupement Hospitalier de Territoire des Bouches du Rhône.

C'est également en nous inscrivant dans les orientations du nouveau Schéma Régional de Santé que l'Agence Régionale de Santé PACA vient de diffuser et qui bien évidemment souligne l'impact du virage ambulatoire, qu'il faudra aussi que notre communauté hospitalière travaille dans les mois et années à venir.

Bien cordialement,
Le directeur
Laurent DONADILLE

Inauguration de la nouvelle IRM le 9 mars 2018



Plus que jamais, l'imagerie en coupe occupe aujourd'hui une place essentielle dans le diagnostic et le suivi de nombreuses pathologies. Son rôle est transversal dans les parcours de soins des patients et, de ce fait, un sous-équipement constitue un véritable goulot d'étranglement pouvant ralentir les délais de prise en charge.

Acquis en crédit-bail d'une durée de 5 ans pour un montant total de près de 1,2 M€, ce nouvel équipement IRM de toute dernière génération a donc toute sa place en Pays d'Arles. Il s'inscrit dans le cadre d'une démarche de coopération public/privé (GCS Imagerie du Pays d'Arles) associant le centre hospitalier d'Arles, l'équipe médicale d'imagerie du CHU de Nîmes dirigée par le professeur Jean-Paul BEREGI, les cabinets libéraux d'imagerie et la clinique Jeanne d'Arc autour des activités d'imagerie en coupe.

L'équipement, de marque Philips Ingénia a une puissance de 1,5 Tesla qui permet une amélioration notable de la définition des images. Il dispose d'un tunnel de 70 cm de diamètre alors que l'équipement précédent avait un tunnel de 60 cm. Cet écart de diamètre associé à une réduction très importante du bruit se traduit par une amélioration considérable du confort pendant le temps d'examen pour les patients pris en charge. Cette opération a également permis la réalisation de travaux de rénovation des installations avec l'habillage des parois et la mise en œuvre de luminaires au plafond avec éclairage dynamique.

Sommaire

| | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Focus DRH : le cumul d'activités des agents publics, des possibilités désormais très restreintes | P.2 |
| Evolution capacitaire des pôles de médecine (4 avril 2018) et de chirurgie (3 mai 2018) | P.2 |
| Focus Métier : Assistante en soins gériatriques | P.3 |
| Repas des familles des EHPAD les 20 et 22 mars 2018 | P.4 |
| Mars Bleu : passage du Côlon Tour à Arles | P.4 |
| Actes de violence et incivilités | P.4 |
| Mouvements du personnel | P.4 |

Focus DRH : le cumul d'activités des agents publics, des possibilités désormais très restreintes

La loi relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires du 20 avril 2016 et le décret n° 2017-105 du 27 janvier 2017 rappellent le principe suivant, déjà proclamé par la loi de 1983 dans son article 25 septies :

Le fonctionnaire consacre l'intégralité de son activité professionnelle aux tâches qui lui sont confiées. Il lui est ainsi interdit d'exercer, à titre professionnel, une activité privée lucrative de quelque nature que ce soit.



Cette loi a considérablement restreint les dérogations, c'est-à-dire les possibilités offertes au fonctionnaire ou au contractuel de cumuler l'exercice d'un emploi public avec une activité lucrative privée. Ainsi, depuis avril 2016, **il est interdit aux agents publics, fonctionnaires ou contractuels, à temps complet et exerçant leur mission à temps plein, de :**

- **créer ou reprendre une entreprise** : un agent à temps complet ne peut donc plus être, en même temps, auto-entrepreneur. En revanche, ce cumul reste possible pour les agents à temps partiel ;
- **cumuler plusieurs emplois à temps complet.**

Le cumul d'emplois est possible dans deux hypothèses.

- Le dirigeant d'une société ou d'une association à but lucratif, **lauréat d'un concours ou recruté en qualité d'agent contractuel de droit public**, peut continuer à exercer son activité privée pendant **un an, durée renouvelable une fois**, à compter de son recrutement.
- Le fonctionnaire **à temps non complet ou incomplet** peut exercer **un autre emploi privé, lucratif ou non.**

Dans ce cas l'agent doit **déclarer** à son employeur l'activité privée en question, lequel peut s'y opposer à tout moment s'il juge celle-ci incompatible avec les missions de service public de l'agent, le cas échéant après avis de **la Commission de déontologie de la fonction publique.**

Certaines **activités sont interdites à tout fonctionnaire ou contractuel :**

- **participer aux organes de direction de sociétés ou d'associations à but lucratif,**
- **donner des consultations, réaliser des expertises et plaider en justice** dans les litiges concernant une personne publique (sauf si la prestation s'exerce au profit d'une autre personne publique),
- **la prise d'intérêts**, directe ou par personne interposée, de nature à compromettre l'indépendance de l'agent, dans une entreprise soumise au contrôle ou en relation avec son administration d'appartenance,
- **cumuler un emploi permanent à temps complet avec un ou plusieurs autres emplois permanents à temps complet.**

Un agent public peut, **sans autorisation de son employeur public créer des œuvres de l'esprit** (œuvres littéraires, photographiques, etc.), à condition de respecter les règles relatives aux droits d'auteur et les obligations de secret et de discrétion professionnels.

Cumul d'activités prohibé : quelles sanctions ?

La violation de l'article 25 septies de la loi de 1983 donnera lieu **au reversement des sommes perçues** au titre des activités interdites par **voie de retenue sur traitement ou salaire.** Le fonctionnaire ne respectant pas ce principe peut faire l'objet de poursuites disciplinaires, et l'agent contractuel être licencié sans préavis ni indemnités de rupture.

Evolution capacitaire des pôles de médecine (4 avril 2018) et de chirurgie (3 mai 2018)

Suite à l'extension à 28 lits du court séjour gériatrique et à l'augmentation de capacité du 8ème nord portée également à 28 lits, l'unité d'hospitalisation du 8ème sud sera fermée à compter du mercredi 4 avril 2018. Dans l'attente de la mise en œuvre du projet SRIS d'évolution du pôle de médecine pour lequel l'ARS accompagne l'établissement, il est envisagé d'en disposer éventuellement l'an prochain sous la forme d'une unité tampon de nature à absorber l'activité hivernale supplémentaire.

Concernant la chirurgie et compte tenu de la forte progression de l'activité ambulatoire, l'unité de chirurgie et anesthésie ambulatoire restera fonctionnelle tout au long de l'été. Par contre, l'unité du 5ème nord sera fermée à titre provisoire à compter du jeudi 3 mai 2018. Elle pourra être rouverte en fonction des besoins et notamment de l'évolution de l'activité chirurgicale nécessitant une hospitalisation complète.

L'assistant de soins en g rontologie (ASG) est un aide-soignant d j exp rim nt  dans la prise en charge de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou en grande d pendance : il exerce en  quipe pluridisciplinaire, sous la responsabilit  d'un professionnel param dical. Il contribue   l' valuation des besoins de personnes  g es pr sentant des d ficiences sensorielles, physiques ou psychiques ou des troubles du comportement.

Il participe   la surveillance,   la pr vention des complications et au soutien de ces personnes et de leurs aidants.

L'ASG contribue ainsi   restaurer ou pr server l'autonomie des personnes  g es et   maintenir ou restaurer l'image que celles-ci ont d'elles-m mes. Enfin, il participe   la mise en  uvre du lien social et lutte contre la solitude et l'ennui.

Pour cet entretien La Lettre a rencontr  les ASG du p le g riatrie. Margaux CHOPIN travaille au CAJA (centre d'accueil de jour Alzheimer), Sabrina LAURAND au PASA (p le d'activit s en soins adapt s) et Armande MATHIEU   l'ESA ( quipe sp cialis e Alzheimer).

Voici leurs portraits crois s...

Pouvez-vous vous pr senter et pr senter les  quipes de vos structures ?

Je suis Margaux CHOPIN, ASG au CAJA de l'EHPAD Jeanne Calment.

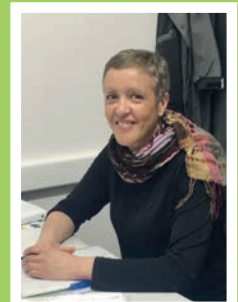


Entr e au centre hospitalier en 1995, j'ai d'abord exerc  la profession d'ASHQ jusqu'en 2011 pour diff rents services de l'h pital, puis j'ai pass  mon dipl me d'aide-soignante en 2011 et celui d'ASG en 2016. J'ai  galement un dipl me d'esth ticienne/cosm ticienne/manucure ainsi qu'un dipl me de soin corporel. Je suis en poste au CAJA depuis mars 2016. L' quipe du CAJA est  galement compos e de Mme Patricia DONDOGLIO (ASG) et Mme Carmen LAHITTE (AMP).



Je m'appelle Sabrina LAURAND et je travaille au CH d'Arles depuis 2007 en tant qu'aide-soignante   l'EHPAD du Lac. En 2013, j'ai effectu  la formation d'ASG. D'abord en poste pour des remplacements, je suis d sormais   temps complet sur les PASA des EHPAD : 50%   l'EHPAD Jeanne Calment (o  mon bin me est Mme Nadjet HASSANI) et 50%   l'EHPAD du Lac (o  je travaille avec Mme Samia JUSTAMON).

Je suis Armande MATHIEU, assistante en soins g rontologiques   l'ESA. J'ai  t  recrut e par le CH d'Arles en 1989. Mon d but de carri re s'est d roul  en tant qu'aide-soignante dans diff rents services de court s jour puis j'ai rejoint le secteur m dico-social il y a une quinzaine d'ann es. Form e au m tier d'ASG en 2011, je fais d sormais partie de l' quipe de l'ESA, compos e de Mme Adeline LEBAILLIF (psychomotricienne) et Mme Sabrina DURAND (ASG), depuis janvier 2012.



Comment s'organise votre m tier au sein d'un CAJA/ PASA et   l'ESA ?

L'ESA est une  quipe mobile, elle intervient en amont des 2 autres services, au domicile des b n ficiaires. Apr s un bilan  labor  par la psychomotricienne, un plan de soin individualis  est r dig  en  quipe. Ensuite, notre objectif est triple :

- Prendre en charge la personne malade par le biais d'activit s qui vont stimuler sa m moire et ses capacit s cognitives.
-  tre un soutien pour l'aidant familial en le dirigeant vers les associations d'aide du type A3 ou vers la psychologue du service.
- Avoir une analyse environnementale afin d'adapter au mieux le domicile   la pathologie (par exemple : faire retirer les tapis pour limiter le risque de chute). Chaque s ance (d'une heure) est compos e de 3/4 d'heure d di e aux activit s cognitives et 15mins d volue au suivi de l'aidant.

Le CAJA (centre d'accueil de jour Alzheimer) et le PASA (p le d'activit s et de soins adapt s) sont des structures non m dicamenteuses. Elles accueillent les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et apparent es   un stade l ger ou mod r . Les b n ficiaires y sont pris en charge gr ce   l' laboration d'un projet th rapeutique personnalis . On y propose des activit s cognitives (ateliers m moire), manuelles (peinture, tricot etc...) sensorielles (cuisine th rapeutique), des activit s de bien- tre (relaxation, massage) ou encore des activit s favorisant le lien social (groupe de parole, lecture du journal).

Pour les 2 structures, l'objectif premier est de maintenir au maximum l'autonomie de la personne (capacit s motrices et cognitives), se centrer sur ses capacit s pr serv es ainsi que leur valorisation, et pr venir l'apparition ou l'aggravation des troubles du comportement.

Les deux lieux sont des endroits chaleureux, r confortants, qui ressemblent   un domicile. Ils sont  quip s de cuisine th rapeutique, de salles d'activit s et de repos. Ils sont pens s de mani re   favoriser la convivialit  et pr server le lien social. Les b n ficiaires doivent s'y sentir « comme   la maison ».

Quelles doivent  tre les principales qualit s pour exercer le m tier d'assistante en soins g rontologiques ?

Le m tier d'ASG n cessite un savoir- tre diff rent et compl mentaire d'un m tier du soin traditionnel. Effectivement, les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer  tant tr s sensibles, il est important d' tablir une v ritable relation d'empathie avec elles. Il faut  tre attentive et s curisante pour limiter les troubles du comportement. Et le plus important, toujours  tre dans la valorisation de la personne. Quel que soit ses difficult s, ses capacit s et sa progression par rapport aux objectifs fix s, notre m tre mot est « PO-SI-TI-VER ».

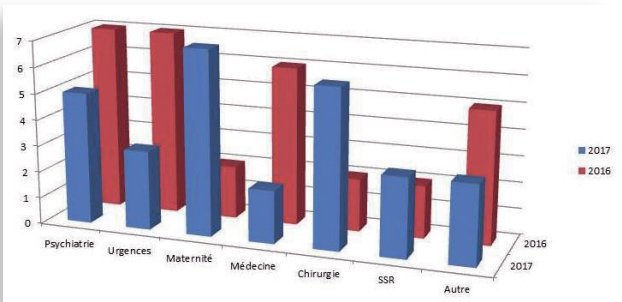
Repas des familles des EHPAD les 20 et 22 mars 2018



Le froid n'a pas empêché les EHPAD d'accueillir comme il se doit le printemps, avec les repas des familles qui se sont tenus respectivement le 20 mars à l'EHPAD Jeanne Calment et le 22 mars à l'EHPAD du Lac.

Bouquets de tulipes fraîches, grappes de glycines au plafond et abeilles en papier qui butinent, les équipes ont tout mis en œuvre pour que la décoration soit à la hauteur. Et comme à l'accoutumé, le service de restauration du centre hospitalier a régalé les convives avec un menu 4 étoiles.

Actes de violence et incivilités



Depuis plusieurs années, l'établissement saisit toutes les déclarations de violence sur le site de l'Observatoire national des violences en milieu de soins (ONVS) géré par le ministère de la santé.

Cette action qui permet aux pouvoirs publics de suivre l'évolution nationale des actes de violence afin d'en accompagner la prévention vient compléter les dispositifs locaux, notamment la convention signée par l'établissement avec le Préfet de police le 10 juin 2015.

L'analyse des données saisies révèle que 29 actes de violence ont été enregistrés en 2017 au sein de l'établissement contre 31 en 2016 ce qui correspond à des données relativement stables.

Globalement les actes de violence ont baissé (ou ont été moins déclarés) en 2017 en psychiatrie (5 en 2017 pour 7 en 2016) aux urgences (3 en 2017 pour 7 en 2016) et en médecine y compris le CSG (2 en 2017 pour 6 en 2016). A l'inverse c'est en maternité (7 en 2017 pour 2 en 2016) et en chirurgie (6 en 2017 pour 2 en 2016) que les cas de violence ont progressé (ou ont été davantage pris en compte).

Il est donc essentiel, pour avoir un suivi précis des événements et permettre un accompagnement des victimes qui le souhaitent que chacun déclare par le canal de la fiche « violence » (Fiche d'incident dans l'enceinte du centre hospitalier d'Arles) tout acte de violence ou d'incivilité auquel il est confronté.

La Lettre souhaite la bienvenue aux agents recrutés pendant la période du 11 février au 10 mars 2018 :

Mme Elisabeth MARTINEZ (ASH Qualifiée), M. Romain RASSIS (Agent Entretien Qualifié), Mmes Maelle QUEMENER et Sandrine TRUCHAN (IDE).

Sur la même période, ont quitté l'établissement :

Mme Mireille DELAWOEVRE (adjoint administratif), Mmes Nora BELLAHOUEL et Nadia BERRAD (aides-soignantes), Mmes Justine RUAULT et Tatiana TOULOUSE (IDE) et Mme Christine BOULET (psychologue).

Mars Bleu : passage du Côlon Tour à Arles



Comme chaque année, le mois de mars est dédié à la lutte contre le cancer du côlon. C'est « **Mars Bleu** » ! Le cancer du côlon est le 3ème cancer le plus fréquent et la deuxième cause de décès par cancer en France.

Cette année, le centre hospitalier d'Arles et la Ligue contre le cancer des Bouches du Rhône, en partenariat avec la Ville d'Arles et la Société Française d'Endoscopie Digestive ont organisé la venue du « COLON TOUR ». C'est ainsi que le Vendredi 16 mars, les arlésiens de tous âges ont été accueillis à l'Eglise des Frères prêcheurs pour une sensibilisation à la prévention et au dépistage du cancer colorectal, autour d'un immense côlon gonflable de 9m sur 5m. Celui-ci figure un segment de côlon à grande échelle et permet aux visiteurs de marcher à l'intérieur, de l'explorer, et de visualiser des anomalies comme des polypes de toutes tailles et formes, des cancers...

Les médecins gastroentérologues (Docteur Sophie ALIBERT chef de service et Docteur Gaelle BOUDOUX d'HAUTEFEUILLE) du centre hospitalier et leurs équipes ont accueilli le public autour de cette représentation géante mais aussi dans le cadre de 2 ateliers, le premier sportif animé par l'équipe du Pôle médico-sportif de l'hôpital, l'activité physique régulière permettant de réduire le risque de cancer colorectal, le second diététique concernant le régime alimentaire organisé par l'équipe diététique du CH d'Arles et de la Ligue contre le cancer.

La Lettre remercie les participants pour leur engagement dans cette grande cause de santé publique.